

COMPTE RENDU DE LA REUNION BUREAU du 15 mai 2025

Etaient présents :

Président – Jean-Claude REFFAY
Président d'honneur – Francis BAILLARGEAUX
Vice-président – Antonin HUE
Trésorier – Jessica GADIN
Trésorier – adjoint : Thiago PICORETI NAKAHARA
Secrétaire adjointe – Nathalie REGINAUD
Commission logistique – Patrick THERASSE
Commission jeune – Romain TOURAINE
Consultante – Marie CHEVREAU
Secrétaire : Sabine VIEREN
Trésorier sortant : Stéphane MICHEL

Absent excusé :

Commission arbitrage : Claude-Olivier ANDRE

Bilan concours 3D

Bilan financier buvette : 50,22; greffe : 560 soit un total de 619,22 €
Bilan organisation : beaucoup de bénévoles le vendredi soir pour monter le pas de tir
le dimanche pour démonter moins de présence.

Jean-Claude est retourné les jours suivants pour refaire le tour et à retrouver des objets oubliés lors du démontage.

Résult arc : proposition d'Antonin : qui va gérer « résult arc » sur les prochaines compétitions : création, paramétrage et l'enregistrement des résultats. Il propose donc une formation lors d'une prochaine réunion. Romain, Thiago et Sabine se proposent à cette formation afin qu'il y ait suffisamment de personnes qui puissent dans le club gérer les concours, Francis rejoint le groupe pour une remise à niveau.

Un retour positif des participants à ce concours.

Sur les prochains mandats : coordonnés avec QR code lien Waze ou Maps pour faciliter le trajet des archers.

Préparation concours TAE 14 ET 15 juin

Le mandat est prêt. Marie doit l'envoyer au comité d'arbitrage pour validation avant mise en ligne. Antonin explique la mise en ligne du mandat, voir qui sera en charge de cette mise en ligne (sur le site régional : diffusion. mandats@tiralarc-centrevaldeloire.fr)

Le véhicule est réservé (20 m³ avec haillon).

Nombre de cibles : 22

Rythme de tirs : AB / CD sauf le samedi noir tir nocturne en AB, en fonction du nombre d'archers inscrits.

Récompenses : aux 3 premiers de chaque catégorie. Patrick fait l'inventaire des récompenses cette semaine pour prévoir les achats éventuels : U11 à U18 médailles – U21 à S3 : récompenses identiques au 3D.

TAE : 4 arbitres prévoir récompenses (2 officiels et 2 stagiaires)

Thiago envoie un mail à l'ensemble des archers, avec un doodle prévisionnel comprenant un calendrier et les différentes étapes préparatoires et de rangement du concours.

Pour gagner du temps sur le chargement du 20m3 il est décidé en amont du concours de centraliser le stockage sur un lieu unique : Mettray pour le matériel de tir, et Ratier pour le matériel logistique.

La mairie a reçu un mail pour le traçage et 10 barnums. Marie a adressé un plan de traçage lors de la réservation du terrain. Rappel du plan vigipirate porté au cran supérieur : demander 10 barrières vauban à la mairie pour sécuriser les accès du site et prévenir la police municipale pour des éventuels passages autour du site.

Thiago présente « trello » qui permet un travail en équipe via un tableau de prévision des tâches, et la gestion. Cet outil « interactif » permettrait à tout à chacun de savoir à l'instant T où en sont les tâches à réaliser tant dans la préparation d'un concours que dans les traitements des différentes demandes pouvant émaner des autorités fédérales (comité départemental, ligue du Centre ou FFTA).

Buvette : menu « sandwich merguez / chips et sandwich fromage » et sandwich individuel.

Nathalie demande si on fait des crêpes comme l'année dernière en dessert. Marie précise que lors des précédentes manifestations les crêpes ont été plébiscitées par les jeunes et que le tir du samedi après midi est un « spécial jeunes ».

Jessica va négocier l'achat des crêpes chez Auchan quantité : 175. Barres de céréales, compotes, barres chocolat, café / thé / chocolat chaud. Les boissons : 12 coca / packs d'eau / 6 oasis tropical / 3 ice tea au verre.

Viande : saucisses / merguez à voir pour la commande lorsque nous aurons le nombre d'inscrits.

Frite : à voir si on a une friteuse, à ce titre Jean-Claude va voir s'il peut avoir en prêt une friteuse et la plancha auprès du comité des fêtes d'Hommes.

Blasons : quantité à contrôler 122 et 80 / 6 zones

Une seule caisse : greffe et tickets pour la buvette.

Calendrier prévisionnel compétitions hiver 2025-2026

Marie propose un changement sur les compétitions du club. Dans d'autres départements, l'organisation de compétitions en semaine, par exemple le vendredi soir.

On arrête les dates suivantes pour un départ le vendredi soir « salle » :

- le 31 octobre – salle Halloween
- le 14 novembre
- le 6 décembre : spécial jeunes
- le 12 décembre

Modification du règlement intérieur :

Prix des licences actuelles :

Compétiteurs adultes	160,00 €
Compétiteurs jeunes	130,00 €
Poussins	100,00 €

Jessica propose une augmentation des tarifs 2025/2026 comme suit :

Compétiteurs adultes	170,00 €
Compétiteurs jeunes	140,00 €
Poussins	110,00 €

Réduction famille de 10 % au lieu de 20 %.

Il y a aussi le droit de paille (tir sans encadrement) et part club (avec encadrement).

Droit de paille maintenu	55,00 €
Part Club	Suppression avec alternative : paiement du droit de paille et des heures de coaching supplémentaires fixées à 35 €/heure

Modifications au titre des remboursements des frais relatifs aux compétitions :

- suppression de la location de mini-bus pour les championnats d'équipes du club (co-voiturage)
- suppression des frais de péage : favoriser les déplacements par voie non payante
- suppression des frais de transport entre la gare et le lieu du concours
- modification ligne des frais kilométriques réels

En cas de rupture d'engagement d'un entraîneur, encadrant et arbitre, comme indiqué au règlement son engagement est de deux ans. Ce dernier devra si il quitte le club avant terme, procéder au remboursement des frais de formation engagé par le club dans leur totalité : à savoir formation, hôtel, transport. Pour ce faire une convention sera signée entre le club et le futur entraîneur, encadrant ou arbitre.

Modification de l'engagement au titre des formations qui sera portée à 3 ans au lieu de 2 ans à compter de la saison 2025-/2026.

Ces modifications seront votées et apportées lors de la prochaine réunion.

Point partenariat :

Marie et Antonin vont travailler sur le partenariat et le mécénat afin de trouver des dotations financières pour augmenter les finances du club (en recherche de 3000 € minimum pour l'exercice 2025/2026).

Jessica demande quelques précisions sur le mécénat. Marie explique le principe : trouver des personnalités, des chefs d'entreprises, sociétés ou organismes qui « donneraient » de l'argent au club sans contrepartie. Ces dons de mécènes sont déductibles de leurs impôts. Une convention serait signée entre le mécène et le club afin d'encadrer légalement ce versement financier.

Point Finances :

Jessica précise que les finances du Club sont « tendues ». Un transfert entre le livret et le compte a dû être effectué pour faire face aux dépenses du mois, et précise que d'autres dépenses importantes devraient intervenir prochainement. Marie souligne que plusieurs actions en comité d'entreprises ont lieu dans les prochaines semaines qui devraient amener des rentrées au crédit du club.

Préparation stage multi-sports « jeunes » (activités / réservation mini bus).

Marie organisera en juillet un stage multi-sport pour les jeunes de 8 à 17 ans (tir à l'arc et activités extérieures : sortie Gadawi, canoë Kayak, équitation ...). Etant la seule encadrante majeure et titulaire du permis de conduire, elle louera un mini bus pour les déplacements, cela limite le nombre de participants à ce stage à 8 personnes.

Le total des locations et réservations aux activités déduction faite des frais de stages fait ressortir un crédit pour le club d'environ 290 €.

Préparation TNJ3 co-clubs : St Cyr / Sablé / Cluyes

Un déplacement du 13 au 15 juin 2025 à Rochefort sur Mer de plusieurs jeunes archers des clubs de Sablé, Cluyes et Saint Cyr pourrait être fait sur le TNJ 3. Les frais de déplacement et de logement (mobil home) seraient partagés entre les 3 structures. Des courses seraient effectuées afin de confectionner les repas sur place et réduire les frais.

Avancement poste professionnel / subventions 2025-2026 / fin CDD

Le CDD de Marie prend fin le 30 juin prochain.

Jessica et Marie ont eu plusieurs réunions et entretiens concernant la demande de subvention de la FFTA pour la création d'un CDI au sein du club. Madame KERREREUR de la FFTA a indiqué que la subvention ne pourrait être versée car le CDII de la fédération et celui du club ne peuvent être cumulés, représentant un nombre d'heures trop élevées au-delà des horaires légaux.

Une piste est à l'étude avec le réveil sportif afin de voir si un CDII serait possible entre la région et le club, ou un CDD sous une autre dénomination. En effet le CDD actuel a été signé sous l'appellation « technico-administratif ».

Marie souligne que si elle devait intervenir comme coach extérieur, le coût horaire de ses interventions s'élèverait à 35 heures + frais de déplacement, ce qui représente un coût très élevé pour le club.

Nous restons dans l'attente des prochaines décisions qui seront prises par le Réveil Sportif, décisions essentielles pour la continuité de l'encadrement des archers et pour l'avenir professionnelle de Marie au sein du Club.

Qui fait quoi ?

Une proposition de Nathalie : sur le site « intranet » du club, indiquer les noms, téléphone et adresse mail des différents interlocuteurs extérieurs : FFTA, Réveil Sportif, et mairie.

Début de la réunion : 19 h 48

Fin de réunion : 23 H 45

La prochaine réunion est fixée le 10 juin 2023 à 19 h 30